

De: Jean-Pierre GALUDEC <galudec.jean-pierre@orange.fr>
Envoyé: lundi 28 mai 2018 09:22
À: Mairie Malansac
Objet: Enquête publique Projet éolien du Moulin-Neuf
Pièces jointes: Lettre_Opposition_Projet_Eolien_JPG.pdf

A l'intention de madame la commissaire enquêteur,
Veuillez trouver ci-joint une lettre dans laquelle je vous expose les arguments qui font que je m'oppose au projet éolien du Moulin-Neuf.
En vous en souhaitant bonne réception.
Recevez mes cordiales salutations.

Jean-Pierre GALUDEC
2, Allée des Chênes
La Clairière
56220 PLUHERLIN
02-97-43-47-00
06-83-24-17-55

Mr GALUDEC Jean-Pierre
2, Allée des Chênes
La Clairière
56220 PLUHERLIN
Tél.: 06 83 24 17 55

Pluherlin, le 27 mai 2018

A
Madame la commissaire enquêteur

Objet : opposition au projet éolien dit du "Moulin-Neuf"

Madame la commissaire,

Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon opposition au projet éolien du Moulin-Neuf de la société Enercon.

Je suis élu local et élu communautaire à Questembert Communauté depuis 2001, adjoint au maire depuis 2008. En tant que membre de la commission Aménagement du territoire entre 2001 et 2015, j'ai participé activement à l'écriture et à la mise en place du **Projet de Territoire** (en référence à la loi Voynet de juin 1999 et confirmé par les contrats de plan État-région (2000-2006) et le Grenelle de l'Environnement (sept. et déc. 2007)) initié par la Communauté de Communes dès 2007. Baptisé "Eco2" pour Economie et Ecologie, il proposait dans le contexte d'alors, d'associer développement économique et développement durable comme cadrage des décisions de la collectivité regroupant 13 communes. Courant 2013, l'état a travers ses directives, a demandé aux collectivités de se projeter plus concrètement sur l'aménagement. Questembert Communauté a, dès lors, choisi de mettre en place un PLUi valant SCOT. En 2014, la nouvelle équipe a repris ces priorités comme objectifs et le PLUi a été approuvé lors du conseil communautaire le 16 avril dernier. Cette réflexion de longue haleine, se veut garante d'un aménagement cohérent du territoire où les activités économiques, agricoles et l'habitat cohabitent dans le respect du cadre naturel. Voici d'ailleurs quelques points extraits du diagnostic du territoire de la première partie de ce PLUi :

➤ Page 44 :

Opportunités / contraintes du territoire :

- Un territoire **pluriel**, aux atouts diversifiés
- Une attractivité assez spontanée du secteur ouest
- Une **fonction d'accueil touristique** marquée à l'est

Menaces

- Des écarts de développement et d'attractivité importants entre communes

Enjeux

- L'équilibre territorial souhaité au sein de Questembert Communauté
- Consolidation des atouts et lutte contre les risques de décrochage d'une partie du territoire

➤ Page 79 :

Un Patrimoine bâti de qualité, forgeant une identité propre au territoire

*Un patrimoine regroupé principalement dans 3 centres principaux avec un grand nombre de patrimoine bâti remarquable et de monuments historiques protégés, trois pôles touristiques peuvent être mis en avant sur le territoire dont **Rochefort-en-Terre, pôle touristique principale à renommée régionale.***

...

... Un patrimoine protégé repartit sur une grande partie du territoire

La notoriété et les beautés architecturales de Rochefort-en-Terre pourraient éclipser les autres richesses du pays de Questembert en matière de patrimoine bâti. En effet, **les communes de Rochefort-en-Terre et Malansac sont soumises à un zonage de ZPPAUP (Malansac du 07/03/2008 et Rochefort-en-Terre du 14/02/2008)** permettant de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

....

... 4 sites classés et un site inscrit sont aussi présents sur d'autres parties du territoire :

- **Le site classé des Grées de Lanvaux (12/01/1983)** (en co-visibilité directe du site pressenti pour accueillir le projet éolien du Moulin-Neuf)

➤ Page 123 :

Synthèse Analyse économique

Opportunités :

- **Un territoire attractif pour les actifs** (une situation géographique idéale et des infrastructures permettant les migrations pendulaires), une attractivité résidentielle qui soutient les activités de la sphère présenteielle.
- **Une structuration du développement économique par des pôles**
- Une croissance de l'emploi, des secteurs économiques qui se sont restructurés (agriculture et industrie)
- Des zones d'activités de toute taille réparties sur l'ensemble du territoire // toute vocation + envergure communautaire
- **Un développement touristique important** (pôle touristique de Rochefort-en-Terre)
- Une agriculture très présente (restructuration profonde)

➤ Page 39

Evaluation environnementale

... Indirectement, le PLUi conditionne le développement de tout projet en zone N et A à leur intégration paysagère. **A ce titre, les ouvrages et constructions d'envergure devront être intégrés dans les paysages naturels et ceci particulièrement dans les sites paysagers concernés par les cônes de vue.**

Le positionnement du projet éolien du Moulin-Neuf semble mettre à mal cette cohérence.

Parallèlement, je suis membre depuis 4 ans de la commission économique de QC. Le développement économique de notre territoire se décline à travers 3 priorités : le soutien aux entreprises, au commerce et à l'artisanat ; le soutien à l'agriculture et au tourisme. Ces soutiens se sont traduits par des aménagements de zones économiques pour favoriser l'accueil des entreprises, par la signature d'une convention avec la Région pour aider au développement du commerce, de l'artisanat et en direction des jeunes agriculteurs. Mais le point sur lequel Questembert Communauté s'est particulièrement engagé nous ramène au dossier des éoliennes. En effet, la collectivité a investi 5 millions d'Euros sur le site du Moulin-Neuf pour rénover et

améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. Rochefort en Terre, commune emblématique et porte d'entrée du territoire sur le plan touristique, s'est vue dotée d'un label (Village Préféré des Français en 2016) qui a accentué sa notoriété et son nombre de visiteurs. Ils sont à la recherche d'authenticité et d'un cadre préservé pour passer leurs vacances.

Il me semble que l'installation d'éoliennes situées au dessus de l'étang du Moulin-Neuf, vient directement en contradiction avec les investissements réalisés et en cela, va à l'encontre des intérêts du territoire et de ses habitants.

L'éolien est en partie, sans doute une solution pour assurer la transition énergétique nécessaire. Le territoire dispose d'ailleurs de 2 parcs éoliens, le Moulin de la Drague à Lauzach, composée de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 MW soit 11,5 MW installés, correspondant à la consommation de 12.000 habitants. Plus récemment en 2017, Questembert Communauté a investi dans le projet de parc éolien du Rocher Breton à Larré en devenant propriétaire d'une machine et devenu par cette action, moteur de la transition énergétique sur notre territoire. Questembert communauté pourra, via les recettes issues de cet investissement, financer en priorité des projets visant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire et à augmenter la production d'énergie renouvelable. Cependant, l'éolien ne doit pas se développer à n'importe quel prix. Dans le cadre de cette transition, d'autres pratiques sont envisageables :

" Compte tenu de la durée moyenne d'ensoleillement sur le territoire, les conditions sont assez favorables à l'énergie solaire. Le "Profil énergie" du Pays de Questembert estime le potentiel de production d'énergie solaire thermique à 19000 MWh sur toitures de bâtiments publics et agricoles et 7100 MWh concernant l'énergie solaire photovoltaïque. Le potentiel, plus important, des toitures des habitations n'a pas été mesuré" (Extrait du diagnostic du PLUi partie 2 page 100).

Un projet de centrale photovoltaïque existe sur le site de l'Epine. Sous réserve de sa faisabilité, il est en cohérence avec la politique de QC en la matière. Il conforterait largement l'objectif d'une production locale d'énergie renouvelable.

Je rappelle par ailleurs que la commune de Pluherlin a signé un arrêté de protection de biotope pour les chauve-souris présentes dans les Ardoisières des Grées et que le projet éolien du Moulin-Neuf se situe directement dans un couloir de migration (Page 72 "Trame verte et bleue").

En conclusion, le projet d'installation d'éoliennes existe sur ce site depuis plus de 10 ans. J'y étais pour tout vous dire plutôt favorable à l'époque. Cependant le contexte a changé et les décisions politiques auxquelles j'ai pris part ont donné un autre élan à notre territoire. Les richesses et ses atouts que le PLUi a mis en évidence et que ses habitants apprécient seraient menacés directement par ces installations industrielles. Une décision favorable viendrait très largement contredire les actions mises en place pour consolider la qualité de vie sur ce territoire.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Madame la commissaire, de ne pas donner une suite favorable à ce projet et vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Jean-Pierre GALUDEC
Adjoint au maire de Pluherlin
Elu communautaire à Questembert
Communauté



